

IN CONCRETO

*www.jurantiel.com, par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel***

Expression d'origine latine qui traduit une appréciation obtenue sur la base d'un raisonnement correspondant à la situation juridique en présence. Il s'agit d'analyser les circonstances ou le comportement concret d'une personne juridique. Une appréciation in concreto est subjective dans la mesure où elle met l'accent sur les faits et non un comportement standard attendu d'une personne, ses aptitudes, son environnement ou ses particularités. Comparer In abstracto.

Par **OMBOLO MENOGA Pierre Emmanuel**